Nations Unies A/ES-10/317–S/2006/83

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
7 février 2006
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

Lettres identiques datées du 7 février 2006, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Depuis la lettre que je vous ai adressée le 18 janvier 2006, un événement politique d'importance a eu lieu dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, à savoir la tenue d'élections transparentes et démocratiques. Face à cet heureux aboutissement des efforts déployés par les Palestiniens pour ancrer la démocratie en dépit de l'obstacle que représente l'occupation, Israël, puissance occupante, s'est pour sa part empressé d'envenimer la situation sur le terrain, en intensifiant ses incursions militaires dans les villes palestiniennes et en relançant avec plus de vigueur sa campagne illégale d'exécutions extrajudiciaires de Palestiniens.

Au cours de la semaine écoulée, les forces d'occupation israélienne ont procédé à des exécutions extrajudiciaires au cours de six attaques séparées, provoquant la mort de 12 Palestiniens, et en blessant plusieurs autres. De fait, les forces d'occupation israéliennes ont procédé à trois exécutions extrajudiciaires au cours d'une période de moins de huit heures. La dernière en date a eu lieu aujourd'hui, 7 février 2006, alors même que nous écrivions cette lettre, lorsque les forces d'occupation israéliennes ont tiré deux missiles sur une voiture dans la ville de Gaza à partir d'un hélicoptère de combat, tuant deux Palestiniens. Les forces d'occupation ont poursuivi leurs incursions et se sont servi de leur artillerie pour bombarder un pont et six routes au nord de Gaza. Un obus a touché une maison, blessant grièvement une fillette de 15 ans. Au cours d'un autre incident qui s'est produit dans la ville de Nablus, en Cisjordanie, Ahmed Radad a été tué instantanément par les forces d'occupation israéliennes au cours d'une incursion matinale.

Dans la journée d'hier, 6 février 2006, des hélicoptères israéliens ont tiré au moins trois missiles sur une voiture qui traversait un quartier résidentiel proche de Beit Lahia dans le nord de la bande de Gaza. Au cours de cette attaque, Rami

06-23626 (F) 080206 080206

Hannouneh et Hasan Asfour ont été tués et plusieurs piétons et conducteurs innocents, qui passaient à proximité, ont été blessés.

Par ailleurs, très tôt le matin du 5 février 2006, deux Palestiniens ont été tués dans la ville de Gaza, dans le cadre d'une exécution extrajudiciaire, par un tir de missiles qui a frappé leur voiture alors qu'ils traversaient le quartier d'Al-Zaitoun. Quatre passants ont également été blessés dans cette attaque, dont l'un grièvement. Quelques heures auparavant, tard dans la journée du 4 février 2006, des hélicoptères israéliens ont tiré plusieurs missiles sur le club sportif Al-Shams, qui se trouve au sud de la ville de Gaza, et pourchassé les blessés que des sauveteurs conduisaient à l'hôpital en tirant au moins deux autres missiles sur eux. Nased Marshoud, âgé de 18 ans, Hani Al-Qayed et Yassin Barghouth ont trouvé la mort dans cette attaque, tandis que cinq autres personnes étaient blessées, dont l'une grièvement.

Le 31 janvier 2006, les forces d'occupation israéliennes ont tué par balles Nida Abu Sa'da et Ahmad Al-Tubasi dans le village d'Arraba, proche de Djénine dans le nord de la Cisjordanie. Elles ont également blessé quatre civils dans cette attaque.

Comme l'indique clairement la chronologie, ces attaques se sont succédé sans interruption. Chose plus dangereuse encore, ces actes illégaux, qui constituent des crimes de guerre et témoignent d'un mépris abject de la vie des Palestiniens, menacent de faire exploser une situation déjà extrêmement tendue sur le terrain. Cette campagne meurtrière risque en outre de faire échouer tous les efforts actuellement exercés pour prolonger la période de calme et faire en sorte que le transfert des pouvoirs au nouveau Gouvernement palestinien se déroule sans heurt et de façon efficace. Ces attaques mortelles représentent de nouvelles contraintes insupportables pour la population et les dirigeants palestiniens et menacent de faire déraper la situation, en plongeant les deux parties dans un nouveau cycle de violences et de souffrances, qui peut et doit être évité.

Outre qu'il a intensifié sa campagne d'exécutions extrajudiciaires, Israël, puissance occupante, a effectué au moins 81 incursions dans des villes et villages palestiniens et continue d'arrêter de nombreux Palestiniens. Ces incursions militaires sèment la mort, la destruction, la colère et le chagrin parmi les familles palestiniennes et s'inscrivent dans une stratégie adoptée par la puissance occupante pour étouffer la vie et l'espoir et déstabiliser les familles palestiniennes dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le cas d'Aya Al-Astal, tué par balle à l'âge de 9 ans près de la jonction de Kisufim dans la bande de Gaza le 26 janvier 2006, alors qu'il s'était égaré en rentrant de l'école, illustre à l'évidence les effets meurtriers de cette politique de violence.

La poursuite de l'agression commise par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, y compris la poursuite de la politique illégale d'exécutions extrajudiciaires, devrait être condamnée par la communauté internationale. Israël, puissance occupante, ne continuera à commettre délibérément ses crimes haineux qu'aussi longtemps qu'il demeurera convaincu qu'il peut agir en toute impunité contre la population palestinienne vivant sous son occupation. À ce propos, nous engageons la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour contraindre Israël à mettre un terme immédiatement à ses violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève en date du 12 août 1949.

La présente lettre vient s'ajouter aux 230 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui frappe le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 19 janvier 2006 (A/ES-10/316-S/2006/30), ces lettres rendent fondamentalement compte des crimes perpétrés par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenu responsable pour tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis à l'encontre du peuple palestinien, dont les auteurs doivent être traduits en justice.

En conséquence, et comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de devoir vous informer que, depuis ma dernière lettre, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 10 Palestiniens, ce qui porte à 3 774 le nombre total des martyrs morts depuis septembre 2000 (les noms des derniers martyrs identifiés figurent en annexe à la présente lettre).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**

Annexe aux lettres identiques, datées du 7 février 2006, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nom des martyrs tués par les forces de sécurité israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* (du mercredi 25 janvier au mardi 7 février 2006)

Jeudi 26 janvier 2006

1. Aya Mohamed Al-Astal (9 ans)

Mardi 31 janvier 2006

1. Nidal Abu Sa'da
2. Ahmed Al-Tubasi

Dimanche 5 février 2006

1. Naser Ramadan Marshoud (18 ans)
2. Hani Taha Al-Qayed
3. Yassin Barghouth
4. Jihad Al-Sawafri
5. Adnan Boustane Abu Jandale

Lundi 6 février 2006

1. Hassan Ossfour
2. Ramy Hannouneh

Mardi 7 février 2006

1. Ahmed Radad
2. Mohammed Abu Shareya
3. Suhale Baqer

---

* Au total, 3 744 martyrs palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000.